

Qui est un parent?

Le droit de la famille de l'Ontario reconnaît :

- qu'un enfant peut être conçu de plusieurs manières, par exemple, en ayant des relations sexuelles, en utilisant l'ovule ou le sperme d'un donneur, ou en recourant à une mère porteuse
- qu'une personne qui n'a **pas** de lien biologique avec un enfant peut être un parent, si elle l'a voulu **avant** la conception de l'enfant
- que tous les parents ont les mêmes droits et responsabilités, quelle que soit leur orientation sexuelle ou leur identité sexuelle
- qu'un enfant peut avoir plus de 2 parents

Parent biologique

Un parent biologique est la personne qui a donné naissance à l'enfant. Cette personne est un parent à moins qu'elle ne soit une mère porteuse. Voir la section intitulée « Procréation assistée ».

Rapports sexuels

Dans la plupart des cas, si l'enfant est conçu par suite d'un rapport sexuel, la personne dont le sperme a conduit à la conception est également un parent. Cette personne ne sera **pas** considérée comme un parent si elle a signé une entente écrite avant les rapports sexuels indiquant qu'elle ne souhaitait pas être un parent.

Dans certains cas, la loi précise qu'une personne est un parent, sauf si elle prouve qu'elle ne l'est pas. La loi suppose, par exemple, que le conjoint marié ou en union de fait est le parent d'un enfant conçu lors d'un rapport sexuel. Le partenaire peut être en mesure de démontrer qu'il ne devrait pas être un parent en faisant un test ADN qui montre qu'il est peu probable qu'il ait un lien avec l'enfant.

Procréation assistée

La procréation assistée signifie que l'enfant a été conçu autrement que par le biais d'un rapport sexuel. Cela peut être à l'aide d'un donneur de sperme ou d'ovules, d'une fécondation in vitro ou d'une mère porteuse.

Si l'enfant a été conçu par procréation assistée, le donneur de sperme, d'ovules ou d'embryons n'est pas un parent.

Le conjoint marié ou en union de fait au moment de la conception est généralement un parent. L'autre partenaire n'a pas à adopter l'enfant ou à obtenir une ordonnance judiciaire pour prouver qu'il est le parent. Cela signifie qu'en utilisant le sperme d'un donneur, un couple marié ou en union de fait est le parent d'un enfant mis au monde par l'un d'eux.

Novembre 2018

Toutefois, si le conjoint marié ou le conjoint de fait n'a **pas** voulu être parent avant la conception de l'enfant, il n'est pas un parent.

Si l'enfant a été conçu avec une mère porteuse, la mère porteuse n'est pas le parent de l'enfant si :

- avant la conception de l'enfant, une entente écrite indique qu'elle n'est pas un parent et ;
 - l'entente est signée par 1 à 4 futurs parents
 - chaque personne qui signe l'entente dispose d'un conseil juridique indépendant
- sept jours au moins après la naissance de l'enfant, ils conviennent par écrit qu'ils ne sont pas les parents

Si vous envisagez de faire appel à une mère porteuse ou de devenir une mère porteuse, vous devriez communiquer avec un avocat.

Nombre de parents

Souvent, un enfant peut avoir plus de 2 parents. Un maximum de 4 personnes peut accepter d'être les parents d'un enfant dans une entente écrite et conclue avant la conception de l'enfant. Par exemple, il peut y avoir 4 parents si un couple de lesbiennes et un couple homosexuel acceptent d'être les parents d'un enfant, l'un d'eux fournit le sperme et l'autre met l'enfant au monde.

Si 5 personnes ou plus veulent être reconnues comme parents, elles doivent se rendre au tribunal et obtenir une ordonnance judiciaire appelée déclaration de filiation. Le tribunal décide si une personne est le parent d'un enfant sur la base d'un critère juridique appelé « l'intérêt supérieur de l'enfant ».

Si une personne ne veut pas être parent

S'il y a un désaccord sur la paternité, les personnes peuvent s'adresser au tribunal. Le tribunal décide si une personne est le parent d'un enfant sur la base d'un critère juridique appelé « l'intérêt supérieur de l'enfant ».